

**UNITÉ DE COMPTE À CAPITAL NON GARANTI À L'ÉCHEANCE :
EMTN EURO SÉRÉNITÉ 60
CODE ISIN : FR0011082221**

Cet instrument financier complexe est une unité de compte. Sa valeur, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

Risque de non garantie en capital à l'échéance et à tout instant en cas de sortie anticipée (*rachat, décès, arbitrage*) :

L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. Si le produit n'a pas été automatiquement remboursé par anticipation et si le cours de clôture de l'indice à la date de constatation finale est strictement inférieur à la Barrière de Protection du Capital à l'Echéance, l'investisseur subit une perte en capital. Celle-ci peut être totale si l'indice a un cours nul le 30 décembre 2019.

En cas de vente du titre avant l'échéance (*ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès de l'unité de compte*), l'investisseur peut subir une perte en capital.

Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque de défaut de l'Émetteur (*page 6 de la Brochure*) :

L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'émetteur et du garant (*qui induit un risque sur le remboursement*) ou à une dégradation de la qualité du crédit de l'émetteur et du garant (*qui induit un risque sur la valeur de marché du produit*).

Risque de volatilité (*page 6 de la Brochure*) :

La valeur du produit en cours de vie peut connaître de fortes fluctuations, en particulier si, avant la date de constatation finale, l'indice est proche de la Barrière de Protection du Capital à l'Echéance.

Risques de l'Indice (*page 6 de la Brochure*) :

En cas de forte hausse de l'indice, les gains sont plafonnés (*3,80% par semestre écoulé*) et l'investisseur ne bénéficie que d'une hausse partielle de l'indice.

Paraphe

NOTICE D'INFORMATION

La notice d'information correspondant à cet instrument financier complexe est jointe à la présente annexe financière et fait partie intégrante de cette dernière. Son paraphe par le Souscripteur est obligatoire.

CONDITIONS DE L'INVESTISSEMENT

- Unité de Compte accessible à tout souscripteur avant le 15/12/2011. Les investissements reçus postérieurement se feront dans la limite de l'enveloppe disponible et sur la base de la prochaine valeur d'achat.
- Les investissements relatifs à ce support seront placés sur le support monétaire BNP Paribas Trésorerie C (FR0010116343) dans l'attente de la date d'émission de cette Unité de Compte.
- Par dérogation aux Conditions Générales, entre le 15/11/2011 et le 15/12/2011, toute nouvelle souscription sera investie intégralement et immédiatement sur l'allocation demandée sans passer par le support monétaire. Seul l'investissement demandé sur cette Unité de Compte sera placé comme mentionné supra sur BNP Paribas Trésorerie C (FR0010116343).
- Dans le cas où la période de commercialisation arriverait à terme pendant mon délai de renonciation, je demande à ce que mon investissement soit effectué sur cette Unité de Compte à la date de fin de Période de commercialisation, sur la base de la valeur d'achat en vigueur à cette date.
- En cas de défaut de l'Emetteur ou du Garant, le détenteur de l'Unité de Compte porte le risque d'une perte partielle ou totale en capital, l'assureur, lui, garantit le nombre de parts uniquement.
- A l'arrivée à terme ou en cas de remboursement anticipé, les montants résultant du remboursement de l'EMTN seront investis automatiquement et sans frais sur le support monétaire BNP Paribas Trésorerie C (FR0010116343), tant qu'aucune demande d'arbitrage n'aura été formellement signifiée.

Fait en 2 exemplaires originaux (un exemplaire pour le souscripteur, un exemplaire pour l'assureur)

Je reconnais avoir reçu, pris connaissance et compris les termes (cocher la ou les cases correspondantes) :

De la term-sheet/du prospectus

De la brochure commerciale

Constituant la notice d'information de l'instrument financier.

À _____,

Le ____/____/____

Signature du souscripteur
suivie de la mention manuscrite*

*** Mention manuscrite :**

« Je reconnais avoir pleinement appréhendé la nature de l'instrument financier choisi ainsi que les risques afférents dont celui de perte éventuelle d'une part ou de la totalité du capital investi à tout instant et notamment en cas de sortie anticipée, y compris en cas de décès».

Le Souscripteur / Adhérent peut demander communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de ASSURANCE EPARGNE PENSION, de ses Mandataires, des ré-Assureurs ou des organismes concernés. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé en s'adressant au siège social de ASSURANCE EPARGNE PENSION.

AEP - ASSURANCE EPARGNE PENSION®, une marque commerciale de BNP Paribas Cardif
Cardif Assurance Vie - Société régie par le Code des Assurances - Société Anonyme au capital de 688 507 760 € - 732 028 154 RCS Paris
Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris / Bureaux : 76, rue de la Victoire - 75009 Paris

FM/MKG/Oct11